

Exercice 2000 - SEM de la Citadelle - Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. FOUSSERET, MARIOT, ROIGNOT, LIME, Mmes SCHIRRER, CHAUVET, MM. DUMONT, CHIRIER, BONNET, LAMBERT, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 28 juin 2001.

La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site.

La SEM de la Citadelle est titulaire, pour 10 ans, du contrat de délégation en date du 27 juin 1994.

I - Analyse de l'activité

Après deux exercices de développement soutenu, l'année 2000 a permis à la SEM de la Citadelle :

=> la préparation de la deuxième phase de travaux du parc zoologique qui a débuté en mai 2001 et doit se poursuivre jusqu'en juin 2002. Durant ces travaux, le zoo sera fermé au public d'octobre 2001 à juin 2002, par mesure de sécurité,

=> la stabilisation de la fréquentation malgré des conditions climatiques peu favorables durant la période estivale. La fréquentation payante s'est toutefois légèrement réduite et représente 215 847 entrées. Parmi celles-ci, 20 % seulement sont des visiteurs par groupes. Une action de promotion des abonnements a été menée pour fidéliser une clientèle plus large. Le nombre des abonnements a augmenté de 75 % : 1 260 abonnements pour 7 532 entrées,

=> l'amélioration de l'accueil du public par des investissements (restauration et billetterie) et par de nouvelles organisations du travail. Le personnel s'est accru et représente 22,3 équivalents temps complet,

=> La poursuite de la politique de communication et d'animations : les manifestations nocturnes ont été développées et ont attiré près de 6 000 spectateurs. Ainsi les Nuits de la Citadelle, avec accès gratuit par bus depuis Chamars, ont rencontré un large succès avec 3 475 spectateurs.

II - Analyse financière

L'exercice 2000 se solde par un résultat net positif de 14 145 F qui ont été affectés en réserve légale de la SEM.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 8 % en raison d'une masse salariale en évolution de 10,3 % (passage aux 35 heures notamment).

Les produits d'exploitation ont augmenté de 4 % notamment grâce aux résultats des activités commerciales de la SEM (Restauration et boutique).

La capacité d'autofinancement 2000 de la SEM s'est élevée à 1 408 494 F.

La SEM a perçu de la Ville une compensation tarifaire de 590 443,60 F HT, conformément aux engagements pris par le Conseil Municipal suite au blocage des tarifs 2000 au niveau de ceux pratiqués depuis 1998.

La SEM a versé à la Ville une redevance égale à 5 % du chiffre d'affaires HT soit un montant de 349 557 F HT dont le produit a été affecté par la Ville à des dépenses de conservation ou valorisation du patrimoine muséographique de la Citadelle.

III - Fonctionnement de la SEM

Le Conseil d'Administration a été régulièrement réuni (3 fois) pour connaître et décider des actions à mener ainsi que des éléments financiers en termes de budget prévisionnel, de bilans annuels mais aussi intermédiaires.

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport.

«M. LE MAIRE : Ce qu'il faut retenir c'est que le parc zoologique est en cours de travaux. On en a beaucoup parlé dans les médias ces derniers temps. Malgré un temps quelque peu difficile, on a maintenu ou quasiment maintenu le niveau des entrées à la Citadelle, c'est quand même 215 847 entrées, ce qui n'est pas rien, et cela montre l'intérêt de ce site pour Besançon, avec seulement 20 % de visiteurs par groupes. Une politique de communication dynamique a été mise en place par la société d'économie mixte, on a beaucoup investi dans l'accueil du public.

Ce qu'on peut dire en conclusion, c'est que la Citadelle est vraiment un équipement qui fonctionne bien, qui a su se renouveler sous la direction d'un directeur dynamique que vous connaissez tous, et effectivement dans les années à venir nous allons continuer le développement de ce site avec les contraintes que vous connaissez, entre autres en terme d'accès. Il y a des très très gros investissements, je n'ai pas le chiffre en tête mais c'est plusieurs dizaines de millions, au niveau du parc zoologique».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

M. le Maire, Président, et M. MARIOT, Vice-Président, ainsi que M. ROIGNOT, M. LIME, Mme SCHIRRER, Mme CHAUVET, M. DUMONT, M. CHIRIER, M. BONNET, M. LAMBERT et M. FUSTER, administrateurs, n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2001.